

Les Funérailles Catholiques

dans l'archidiocèse d'Halifax-Yarmouth

Pourquoi Parlons-nous de Funérailles Chrétiennes ?

Points d'intérêt :

- I. Le ministère de consolation au moment de la mort
- II. La liturgie des funérailles chrétiennes
- III. Autres questions pratiques

«*Je suis la Résurrection et la Vie*», dit Jésus à Marthe qui pleurait sur le corps de son frère Lazare, puis il ajouta : «*Ton frère ressuscitera... celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra*» (Jn 11, 24-25). Jésus a réaffirmé cette promesse à quelques autres occasions au cours de ses conversations avec ses disciples. Ainsi, «*Je m'en vais vous préparer une place, je reviendrai et je vous prendrai avec moi, si bien que là où je serai, vous serez aussi*» (Jn 14,3). Au cours de sa prière à la dernière Cène, Jésus prie son Père, «*Père, je veux que là où je suis, ceux que tu m'as donnés soient aussi avec moi et qu'ils contemplent la gloire que tu m'as donnée, car tu m'as aimé dès la fondation du monde*» (Jn 17, 24). Et à la toute fin de sa vie, du haut de sa croix Jésus se tourne vers l'autre crucifié qui implore le pardon et lui déclare : «*En vérité, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis*» (Lc 23, 43). Ces paroles affirment donc que Jésus accomplit sa mission du salut promis en nous partageant sa vie en plénitude.



Notre compréhension de la vie et de la mort a toujours été enracinée dans ces paroles du Seigneur. Notre cheminement de foi nous présente donc la mort dans la lumière du Christ qui dirige progressivement notre vie pour la mener jusqu'à sa transformation totale au moment de la mort, mais non à un point final. En présence de la mort d'un proche, nous pouvons nous appuyer sur la mort et la résurrection du Seigneur pour nous attacher à l'espérance que nous ressusciterons nous aussi et que nous vivrons éternellement. Comme le dit saint Paul, «...puisque nous avons été totalement unis, assimilés à sa mort, nous le serons aussi à sa Résurrection» (Rm 6, 3-5). Ce don de foi dans les promesses du Christ nous pose constamment le défi d'aller plus en profondeur dans notre recherche du sens de notre pèlerinage terrestre pour entrer dans une relation personnelle avec Lui qui est passé avant nous de la mort à la vie pour nous ouvrir le chemin de la vie éternelle.





Notre enracinement dans les promesses du Christ doit en conséquence imprégner toute l'activité pastorale de l'Église et lui conférer son efficacité (*Missel des Défunts, Notes doctrinales et pastorales, # 1 & 2 - toute référence à ce rituel dans ce document sera identifiée par le sigle MD*). La foi et l'espérance sont donc les deux points centraux qui, ensemble, guident notre manière de célébrer le passage d'une personne de cette vie à la suivante. C'est pourquoi nous célébrons avec un respect religieux le parcours d'une personne qui a été créée à l'image de Dieu, a été baptisée et rachetée par la mort et la résurrection du Christ, et qui maintenant atteint la destination promise, et non pas le point final de son existence.

Dans sa sollicitude pastorale, l'Église comme communauté de foi exprime cette foi à travers sa manière de comprendre la vie, d'aborder la mort et la peine des personnes directement affectées par le décès d'une personne chère. Son rôle comme communauté de foi est de témoigner de sa foi en la résurrection, ce qui diffère tout à fait d'une approche purement profane. Nos rites doivent donc rappeler la grâce du baptême reçu, le don de l'eucharistie, le pardon des fautes et les autres dons spirituels qui ont nourri et soutenu la vie spirituelle de la personne défunte (*MD, # 4 & 5*).

L'Église exerce ce ministère dans une célébration liturgique qui met l'accent sur ces valeurs. La communauté accueille le corps de la personne défunte, elle professe sa foi dans la vie nouvelle donnée à cette personne, elle demande à Dieu de l'accueillir et remet tout ce qui a marqué sa vie à l'amour miséricordieux du Père. Par ce ministère de consolation, tout comme par sa présence et sa prière, la communauté chrétienne accompagne la famille et les amis de sa compassion, et de cette manière elle rend témoignage à la foi et l'espérance chrétiennes en la résurrection de la personne qui n'est plus là (*MD, # 9 & 13*).

La société actuelle, cependant, traverse une évolution radicale dans sa façon d'interpréter la réalité de la mort, à tel point qu'au décès d'un être cher, la famille est souvent placée devant une gamme d'options, allant des funérailles chrétiennes à la décision de procéder immédiatement à l'inhumation, sans plus. De plus, il arrive que certaines demandes liées à la célébration des funérailles à l'église mettent parfois les pasteurs dans la gêne car elles ont très peu à voir avec notre foi chrétienne. Ce sont donc des situations plus fréquentes aujourd'hui qui mettent beaucoup de gens mal à l'aise.

Considérant ce nouveau contexte social où, assez souvent, les gens ne saisissent pas le sens chrétien de la vie et de la mort, mais continuent quand même à demander des funérailles traditionnelles ou quelque forme de prière à l'église ou en un autre lieu; considérant également le rôle de la communauté dans son ensemble et le nombre grandissant de funérailles à célébrer dans nos paroisses, j'ai jugé nécessaire de formuler des orientations pastorales pour l'exercice de ce ministère, lesquelles tiendront compte de certaines demandes spéciales occasionnelles, tout en rappelant le sens chrétien de la vie et de la mort à faire valoir dans notre prière, nos célébrations liturgiques et les gestes qui les accompagnent.

La liturgie des funérailles, et tout ce qui l'entoure, a pour but de recommander à Dieu les défunts, mais encore (et ce n'est pas moins important) d'encourager l'espérance des assistants et développer leur foi au mystère pascal et à la résurrection des morts.

(MD #8)

Orientations pour l'archidiocèse

I. Le ministère de consolation au moment de la mort

Est-il important de mettre sur pied une équipe pastorale pour exercer ce ministère convenablement ? Oui !

1. Puisque les funérailles sont une partie intégrante du ministère pastoral en paroisse, chaque paroisse ou unité paroissiale doit se donner une équipe qui assume la responsabilité des actions pastorales se rapportant à la mort et aux funérailles.
2. Les membres de cette équipe sont nommés par le Pasteur lui-même après avoir consulté le conseil pastoral de la paroisse. Ces personnes assument différents rôles dans le ministère entourant la mort d'un membre de la communauté, tels que : les prières au moment de la mort, l'accueil de la famille et les rapports avec elle, les veillées de prière au salon funéraire, l'aide à préparer la liturgie, les prières au cimetière et, lorsque les circonstances le permettent, certaines visites à la famille dans les jours qui suivent les funérailles.
3. Les personnes choisies pour ce ministère devront être capables d'écouter avec compassion, de présenter avec tact les différentes options qu'offre la paroisse, être capables d'expliquer avec respect le sens des funérailles chrétiennes, y compris les principales exigences de l'Église concernant ces événements.
4. Tous les membres de cette équipe devront recevoir une préparation convenable, qui comprend les rituels liturgiques, une bonne connaissance des pratiques de la paroisse, des liens à entretenir avec la maison funéraire, et des approches utiles pour maintenir de bons rapports avec les proches pendant les différentes étapes du deuil. (Il faut un programme de formation)

Quel est le rôle de cette équipe ?

5. Dans la préparation de la célébration liturgique, l'équipe devra informer les personnes concernées des pratiques propres à l'Église, les guider adéquatement dans le choix des lectures, des prières des fidèles, et les informer de l'importance de choisir des chants et de la musique qui conviennent à la célébration religieuse à l'église. Ces informations doivent être données avec tact, visant à aider les gens à comprendre le sens profond des funérailles chrétiennes, de même que certaines exigences essentielles de l'Église qui reflètent la

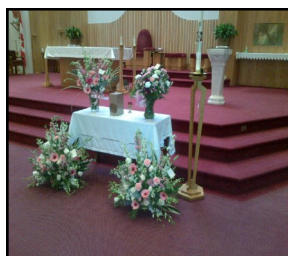
Tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu doivent se sentir concernés par la célébration des funérailles. Tous ne le sont pas au même titre et chacun doit y prendre sa part en raison de sa situation ou de son ministère.

(MD, # 5)



I. Le ministère de consolation au moment de la mort

- Est-il important de mettre sur pied une équipe pastorale pour exercer ce ministère convenablement ? Oui ! **P-3**
- Quel est le rôle de cette équipe ? **P-3**



dimension de foi dans ce moment important de la vie des gens. Dans la mesure du possible, on offre aux proches la possibilité de participer au déroulement de la célébration, s'ils le désirent.

6. Les membres de l'équipe qui seront appelés à animer la vigile de prière au salon funéraire recevront une bonne préparation pour ce ministère de consolation. Ces célébrations peuvent comprendre : des prières, le partage de souvenirs concernant la personne défunte, des chants, etc. De plus, on aura soin de maintenir une atmosphère recueillie et respectueuse pendant les derniers moments de prière au salon, particulièrement à la fermeture du cercueil alors que la figure de la personne aimée disparaît définitivement de la vue des endeuillés. Un membre de l'équipe pourra alors se tenir discrètement proche de la famille en signe de compassion et de soutien.
7. Au moment de l'inhumation, il est tout à fait approprié que la personne ayant présidé les funérailles ou un membre de l'équipe accompagne la famille. S'il n'y a pas de ministre ordonné, un membre de l'équipe remplira le ministère du tout dernier adieu.
8. C'est la coutume après les funérailles et l'inhumation d'offrir une réception aux personnes qui ont assisté à la célébration. Ce rassemblement permet d'échanger des sentiments divers, soit de condoléances, de réconfort, ou de gratitude pour la compassion et l'aide reçues pendant les jours difficiles qui viennent de s'écouler.
9. S'il est possible ou même approprié, un membre de l'équipe pourra, dans les jours qui suivront, visiter la famille au nom de la communauté pour l'assurer de sa prière, de sa compassion et de son soutien.

***«...il convient
d'honorer les corps
des fidèles défunts,
qui ont été le
temple du
Saint-Esprit. »***

(MD #3)



II. La liturgie des funérailles chrétiennes

La célébration chrétienne des funérailles apporte espérance et consolation aux personnes présentes. En proclamant l'évangile de Jésus Christ, le rituel invite à l'espérance chrétienne dans la résurrection, et rappelle à tous les participants que la miséricorde de Dieu répond au besoin humain de se tourner vers Lui en temps d'épreuve : « Si un membre du Corps du Christ qui est l'Église souffre, ce sont tous les membres qui souffrent avec lui » (I Cor. 12, 26).

(MD, Introduction)

Quel esprit créer pendant une liturgie de funérailles ?

10. Les funérailles marquent la dernière étape du pèlerinage terrestre d'une personne. Prenant en considération la peine des personnes qui ont perdu un être cher, cette célébration revêt un sens profond. Elle exige donc une liturgie bien planifiée qui laissera un souvenir durable dans l'esprit des proches. C'est pourquoi ceux et celles qui y exercent un ministère doivent se rappeler que toute parole ou tout geste apparemment inappropriés vont laisser des souvenirs pénibles qui dureront longtemps. Donc tous les intervenants dans la liturgie doivent être bien préparés afin de faire dignement ce qu'ils ont à faire. La communauté elle-même doit aussi respecter la dignité et le décorum qui conviennent aux rites funéraires. Les actions doivent se dérouler de manière significative, que ce soit porter la croix de procession, le cierge pascal qu'on dépose avec respect, encenser le corps ou les cendres, l'asperger d'eau bénite - ces gestes étant tous autorisés dans notre archidiocèse. La communauté doit manifester des signes de respect et d'accueil, de sorte que l'assistance se sente entourée d'affection et se sente à l'aise de revenir à l'église participer à une atmosphère aussi fraternelle.



L'incinération et la disposition des cendres.

11. Les chrétiens des premiers siècles du christianisme n'incinéraient pas les morts, mais les inhumaient selon la tradition juive du temps. L'incinération n'était pas en elle-même incompatible avec la foi chrétienne, mais c'étaient les motifs invoqués qui faisaient problème car on les jugeaient païens. Avec le temps, toutefois, l'Église a levé l'interdiction de faire incinérer les morts, à moins que

II. La liturgie des funérailles chrétiennes

- Quel esprit créer pendant une liturgie de funérailles ? **p.5**
- L'incinération et la disposition des cendres. **p.5**
- Devons-nous avoir des funérailles avec l'Eucharistie ou avec une Liturgie de la Parole? **p.6**
- Est-ce qu'une personne laïque peut diriger des funérailles ? **p.7**
- Devrait-on offrir la communion lors d'une Liturgie de la Parole ? Non ! **p.8**
- Quelle formation faut-il aux ministres des liturgies funéraires ? **p.9**
- Comment les symboles, la musique et le chant peuvent-ils contribuer au sens qui se dégage des funérailles ? **p.9**



ce soit fait pour des raisons contraires à l'enseignement chrétien (*canon 1176 §2*).

12. Considérant le grand respect que l'Église porte à la dignité, l'unité et la valeur sacrée de la personne dont les restes mortels rappellent la vie d'un baptisé, enfant de Dieu, elle maintient qu'il est important d'observer le même respect et le même soin envers les cendres qu'elle le fait pour le corps de la personne défunte. Les rites des funérailles catholiques expriment cette révérence comme doit le faire aussi l'inhumation, y compris l'inhumation des cendres. C'est pourquoi l'Église demande qu'elles soient inhumées dans un cimetière, ou bien conservées dans un columbarium ou un mausolée qui sert à cette fin au lieu de les répandre partout ou de les conserver à la maison. L'éparpillement des cendres humaines ou la garde de l'urne à la maison signifient qu'on reste tourné vers le passé de cette personne dont la vie est maintenant radicalement fixée sur l'avenir, qu'elle est partie vers Dieu et vers la résurrection promise par le Christ.
13. L'office National de Liturgie de la CÉCC a publié en 2006 un fascicule sur la question de l'incinération (en anglais) qui s'intitule CATHOLICS AND CREMATION et qui est très éclairant sur toute cette question. Il serait utile de le mettre à la disposition des paroissiens. www.onl.cecc.ca

Suite à la permission donnée à l'Église catholique au Canada par la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, la liturgie des funérailles, incluant l'eucharistie, peut être célébrée en présence des cendres de la personne défunte.

(Les catholiques et l'incinération – feuillet de la CÉCC, 1998, 2003, 2006)

Devons-nous avoir des funérailles avec l'Eucharistie ou avec une Liturgie de la Parole?

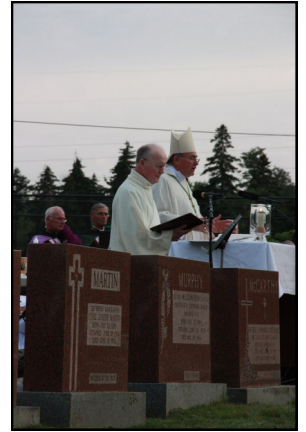
14. L'assistance aux funérailles est généralement nombreuse, bien qu'un certain nombre de personnes qui viennent à l'église catholique en cette occasion - ceci inclut parfois des membres de la famille - ne s'identifient pas avec la tradition catholique. Même parmi les catholiques, plusieurs personnes n'ont pas conservé de lien significatif avec leur foi, surtout avec l'eucharistie ou même avec la communauté chrétienne. Il en résulte que plusieurs ne comprennent pas vraiment nos rites liturgiques, ou encore ne savent pas comment participer adéquatement à ces rites. Cette réalité cause aux personnes qui assistent aux funérailles comme aux intervenants, surtout les prêtres, des situations embarrassantes et même parfois impossibles pendant la messe, particulièrement au moment de la communion. On fait de plus en plus l'expérience de gestes regrettables, et on peut penser que cela va se multiplier avec le temps. Nous devons donc dès maintenant trouver réponse à cette question, et le faire dans un esprit d'accueil responsable et de respect envers tous (*MD, # 10*).
15. De plus, comme la population de nos paroisses avance en âge, le nombre de funérailles augmente. Nos prêtres aussi vieillissent, et la

responsabilité de s'occuper du soin pastoral de leurs paroissiens devient lourde. Quelques prêtres qui ont présentement charge de plusieurs paroisses célèbrent des funérailles presque à tous les jours de la semaine, et couvrent parfois de grandes distances pour exercer ce ministère. Il faut de toute urgence apporter des solutions à cette situation.

16. Vu que le rite des funérailles chrétiennes est une liturgie complète en elle-même, qu'elle a été distincte de la messe pendant plusieurs siècles au cours de l'histoire de l'Église, comme cela est encore la coutume dans plusieurs pays et missions; vu aussi que la célébration de la Messe a été ajoutée au rituel des funérailles lorsque la société s'identifiait généralement comme catholique; il est devenu nécessaire de distinguer de nouveau entre ces deux formes de liturgie funéraire pour offrir, quand cela semble mieux ajusté à la réalité, une Liturgie de la Parole comme le prévoit le Rituel (*MD, Notes doctrinales, # 6*). C'est la forme utilisée lorsque les funérailles sont animées par un diacre ou une personne laïque. Cette même forme est prescrite lorsque le calendrier liturgique ne permet pas de joindre l'eucharistie à une célébration de funérailles à certains jours (*MD, # 31; voir aussi l'Ordo du calendrier liturgique, Note # 23f*).
17. Pour ce faire, il est préférable d'éviter l'expression « *des funérailles avec ou sans eucharistie* », une expression qui fait penser à des célébrations « plus valables que d'autres » alors qu'il n'en est pas ainsi. Nous devons plutôt adopter la pratique habituelle de proposer le rite funéraire le mieux ajusté au contexte spirituel actuel de la famille. Cette pratique reflétera ou respectera mieux la foi catholique et permettra aux gens de se sentir plus à l'aise dans le contexte social actuel devenu moins religieux. Il n'est donc pas approprié de célébrer une messe de funérailles quand l'assemblée, pour diverses raisons, n'est pas familière avec les pratiques de notre foi ou n'est pas prête à recevoir la communion. La liturgie qu'il sera préférable d'offrir dans ces cas sera une Liturgie de la Parole. Cette question devra être discutée et décidée avant les funérailles et non juste au moment de la célébration.

Est-ce qu'une personne laïque peut diriger des funérailles ? Oui!

18. Les funérailles peuvent être présidées par un prêtre ou un diacre, ou encore dirigées par une personne laïque mandatée (*MD, Notes doctrinales, # 6*). Dans ce dernier cas, la personne ayant les qualifications et les dispositions requises pour exercer ce ministère de consolation est choisie par le pasteur sur la recommandation du conseil pastoral ou l'équipe pastorale. Une fois choisie, elle devient par



« Nous devons plutôt adopter la pratique habituelle de proposer le rite funéraire le mieux ajusté au contexte spirituel actuel de la famille. »





« ...il faut inciter les fidèles, lorsqu'il n'y a pas de prêtre ou de diacre, à dire eux-mêmes les prières et les psaumes proposés par le rituel. »

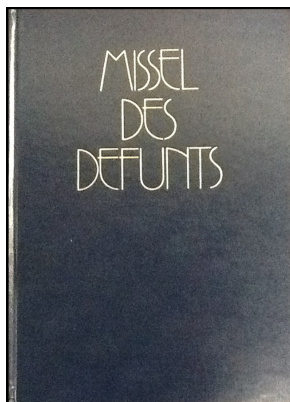
(MD, #30)

ce fait même membre de l'équipe des funérailles. C'est le pasteur lui-même qui demande à l'évêque d'accorder un mandat à telle personne laïque pour exercer ce ministère dans sa paroisse de résidence, ou encore dans le cas où la coordination de paroisses qui relèvent de lui est confiée à une personne laïque. Le vicaire épiscopal peut faire la même demande pour une ou des paroisses de sa région pastorale. Présentement, dans plusieurs endroits les gens sont déjà habitués à ce type de liturgie lorsqu'un diacre préside la célébration. Pour aujourd'hui, les conditions évoquées plus haut indiquent qu'il est important d'aller de l'avant sur cette question et de faire appel à des laïques pour agir au nom de la communauté chrétienne et diriger des liturgies de funérailles.

19. Il est fortement recommandé à la personne mandatée pour ce ministère d'agir de concert avec le pasteur et l'équipe pastorale paroissiale. Cette personne rencontrera la famille ou au moins quelques membres avant les funérailles, pour manifester sa sympathie et recueillir des informations utiles sur la personne défunte, afin de mieux saisir certains aspects de sa vie et de ses valeurs chrétiennes à mettre en évidence pendant la célébration.
20. À différents moments de la célébration, le ministre aura soin d'exprimer la sympathie de la communauté et sa compassion envers la famille ou les amis éprouvés, et les invitera à recourir à l'espérance chrétienne comme le Christ nous l'a enseigné (*Jn 11, 25*).
21. Si une famille veut demander un prêtre autre que le pasteur de la paroisse ou la personne laïque mandatée pour diriger les funérailles, elle doit s'entendre avec le pasteur local ou la personne en charge avant de faire son invitation.

Devrait-on offrir la communion lors d'une Liturgie de la Parole ? Non !

22. Lorsque les funérailles sont célébrées dans une Liturgie de la Parole, on ne distribue pas la communion. Selon les circonstances, on invite fortement les gens à participer à une messe pour cette personne défunte, qui sera célébrée dans un avenir pas trop éloigné. Il sera également utile d'informer la famille et les personnes présentes que l'on fera mémoire de cette personne pendant la prière des fidèles à la messe du dimanche suivant.
23. Selon les circonstances, on peut intégrer à cette célébration des gestes qui soulignent l'unité et la solidarité avec la famille, soit un



priorité à la chorale et aux musiciens de l'endroit qui sont habitués à ce ministère dans la paroisse. Si la famille veut inviter des musiciens ou chanteurs d'ailleurs, on devra en informer la personne chargée de ce service dans la paroisse afin d'assurer une bonne collaboration. Aussi, toute personne invitée pour ces services devra être mise au courant des directives diocésaines pour la liturgie des funérailles chrétiennes, et respecter les coutumes de la paroisse en cette matière.

29. Le choix des chants et de la musique se fait de concert avec l'équipe pastorale paroissiale en tenant compte qu'il s'agit d'une célébration de la communauté pour l'un de ses membres. Tous ces éléments doivent exprimer la foi chrétienne, nourrir l'espérance en la résurrection et inviter à la paix. C'est la raison pourquoi on n'utilise pas de chants profanes dans la liturgie des funérailles (*MD*, # 25-27).
30. Le psaume est une partie intégrante de la Messe ou de la Liturgie de la Parole. C'est pourquoi il est intégré au Lectionnaire. On le chante (ou on le récite) après la première lecture. Son but est d'aider les gens à prier après avoir écouté la Parole de Dieu. Le *Lectionnaire des funérailles chrétiennes* propose un choix de plusieurs psaumes. On se souviendra que le psaume n'est jamais remplacé par un autre chant (*Ordo 2007, p. 14*), ni même par un chant à la Vierge Marie ou un autre chant qui fait partie de la liturgie des funérailles. Mais si les proches insistent, ces autres chants peuvent être placés, soit au début de la célébration avant l'accueil, pour inviter l'assemblée à entrer dans un esprit de recueillement, ou encore après le dernier adieu, juste avant la sortie de l'église.
31. L'Alléluia est une acclamation qui introduit l'évangile, donc on le chante aux funérailles, sauf pendant le Carême alors qu'il est remplacé par une acclamation au Christ.
32. Le dernier adieu comprend du chant. Comme ce moment est parfois rempli d'émotions pour les parents et les amis, il est important de susciter le respect par une musique ou un chant qui tienne compte de ces sentiments et invite à mettre sa foi et son espérance dans l'accueil miséricordieux de Dieu. Il y a de très beaux chants qui conviennent à cette partie de la célébration alors que la famille est sur le point de vivre la séparation définitive d'avec la personne défunte.

« En célébrant les obsèques de leurs frères, les chrétiens ont à affirmer leur espérance de la vie éternelle. »

(*MD*, #4)



III. Autres questions pratiques

Est-il permis de délivrer des témoignages pendant les funérailles à l'église ?

33. C'est presque devenu une coutume de présenter un témoignage pendant les funérailles. L'homélie est un bon lieu pour faire ressortir les qualités spirituelles de la personne défunte. Mais, d'autre part et bien que le but des funérailles chrétiennes ne soit pas de faire l'éloge d'une personne, il est important de savoir que ces valeurs ou pratiques nouvelles sont empruntées à la société contemporaine et qu'il est bon de considérer pastoralement la demande de présenter un éloge.

34. Si donc, pour des raisons pastorales, on juge qu'il est bon de donner la parole à un proche, on l'invitera à s'en tenir aux lignes directrices suivantes :

- Il n'y aura qu'un seul témoignage de quelques minutes;
- Le meilleur temps serait tout de suite après les mots d'accueil avant que la procession se mette en marche;
- Le texte sera soumis au président de la célébration ou à son animateur au moins la veille des funérailles, afin de permettre de le modifier si nécessaire;
- On veillera à ce qu'il ne contienne aucune expression ou anecdote inappropriée puisque ce témoignage a lieu au cours d'une célébration liturgique qui met l'accent sur la foi et l'espérance chrétiennes.

Peut-on célébrer des funérailles dans un salon funéraire ou dans un lieu autre que l'église ?

35. La question des funérailles dans un lieu autre que l'église se présente assez souvent maintenant, cela pour diverses raisons, religieuses ou sociales. Il arrive donc que des familles demandent cette forme de funérailles ou quelque autre forme de célébration de prière au salon funéraire, pour honorer une personne catholique ou un proche de la famille, ou encore seulement des prières au cimetière juste avant l'inhumation. Une telle demande exige compréhension et attention pastorale. On informe la famille des possibilités à l'église, et on accueille le choix que fait la famille. Cependant, elle doit être informée que cette célébration se fera dans le cadre d'une Liturgie de la Parole, et non pas d'une célébration eucharistique. On sera attentifs à maintenir une atmosphère de respect et de prière tout au long de cette célébration.



III. Autres questions pratiques

- Est-il permis de délivrer des témoignages pendant les funérailles à l'église ? **p.11**
- Peut-on célébrer des funérailles dans un salon funéraire ou dans un lieu autre que l'église? **p.11**
- Peut-on célébrer des funérailles le samedi après-midi et le dimanche? **p.12**

« La responsabilité de ce ministère de consolation repose sur la communauté des croyants qui met en pratique la parole de Jésus et son exemple: « Bienheureux ceux qui pleurent; ils seront consolés » (Mt 5,3)

(OCF, General Introduction, # 9)
(notre traduction d'un texte anglais)

Peut-on célébrer des funérailles le samedi après-midi et le dimanche?

36. Une messe de funérailles le samedi après-midi ne remplace jamais la messe dominicale. S'il y a nécessité d'avoir des funérailles le samedi après-midi, on célèbre une Liturgie de la Parole afin de ne pas créer de la confusion avec la messe dominicale.
37. Il n'est pas permis de célébrer une messe de funérailles les dimanches, le jour de Noël, le 1^{er} janvier, et pendant la Semaine Sainte, à partir du Jeudi Saint jusqu'au dimanche de Pâques inclusivement. S'il y avait nécessité de tenir des funérailles, ce serait dans le cadre d'une Liturgie de la Parole.



Archdiocese of | Archidiocèse d'
Halifax-Yarmouth

BUREAU À HALIFAX:
1531 rue Grafton
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 2B9
(902) 429-9800

BUREAU À YARMOUTH:
Suite 201-65 rue Green
Yarmouth, Nouvelle-Écosse
B5A 1Z6
(902) 742-7163

www.halifaxyarmouth.org